

Du côté de Cérilly

L'hôpital d'Ainay-le-Château recherche des familles d'accueil

Le centre hospitalier spécialisé prend actuellement en charge 340 patients. Parmi eux, 285 bénéficient du dispositif d'accueil familial qui représente à lui seul 80 % des hospitalisations.

Ue hospitalisation hors des murs de l'hôpital, au sein d'une famille d'accueil, c'est ce que propose le centre hospitalier spécialisé d'Ainay-le-Château à ses patients, pris en charge pour des troubles psychiatriques.

L'établissement est reconnu pour cette prise en charge thérapeutique presque unique en France. Il s'appuie sur une équipe de 163 assistants familiaux thérapeutiques répartis dans les départements du Cher et de l'Allier. Actuellement, il dispose de 360 lits.

Départs à la retraite

Pour compléter ses effectifs, la structure recherche actuellement de nouvelles familles qui souhaiteraient intégrer ce dispositif.

« Notre capacité d'accueil a chuté ces derniers temps, notamment à cause des départs à la retraite. Nous recherchons donc une dizaine d'accueillants en CDI pour environ 20 lits », explique Rosine Nigon-Mansard, la directrice du CHS d'Ainay-le-Château. Leur



▣ Rosine Nigon-Mansard, directrice de l'hôpital, et Patricia Defain, directrice des soins, encadrent les accueillants.

mission consiste à accompagner au quotidien des patients qui souffrent de maladies mentales dans le cadre d'un projet de soin thérapeutique adapté. Cette prise en charge s'effectue en collaboration avec les professionnels (psychiatre, psychologue, infirmier...)

de l'hôpital. L'objectif étant que les patients puissent devenir autonomes et envisager une vie en dehors de la structure. « Au sein des familles, ils peuvent vivre autre chose que ce que leur propose un service conventionnel et fermé, développe Patricia Defain,

directrice des soins. Nos patients ont la possibilité d'être dans la société et de participer à des événements culturels et sportifs locaux ou d'intégrer une association. » Le placement est complété par un suivi psychosocial et des ateliers comme celui d'ergothérapie, mis en place à l'hôpital, et un réseau de bus permet aux patients de se rendre à l'hôpital en toute autonomie.

Une formation continue

Chaque pensionnaire doit avoir sa chambre et les familles doivent habiter dans un rayon de 30 km autour de la commune d'Ainay-le-Château. Une distance qui permet aux accueillants, obligatoirement mobiles et véhiculés, de se rendre facilement aux consultations régulières prévues par les équipes de l'hôpital. Des annexes de l'hôpital sont situées dans les communes de Saint-Bonnet, Charanton et Valigny. Aucun diplôme n'est exigé pour candidater. « Nous attendons des familles qu'elles soient authentiques, respectueuses et bien-

veillantes », explique Patricia Defain. Les familles candidates passeront devant une commission chargée de délivrer un agrément. Ce dernier est donné en général pour deux lits, c'est-à-dire qu'il permet l'accueil de deux patients. Mais ceux qui le souhaitent peuvent commencer par un seul lit, et des agréments exceptionnels peuvent être accordés pour trois lits. Les situations sont étudiées au cas par cas. Construire un projet de réinsertion psychosociale prend plusieurs mois et les patients peuvent évoluer avec plusieurs familles. Les durées d'accueil sont donc très variables. Une formation sera proposée aux nouveaux accueillants familiaux thérapeutiques, notamment pour le suivi des traitements des patients. Ils participeront également à la formation continue dont bénéficient tous les professionnels de l'hôpital. ■

Alexandra Adam

• Contact : Tél. 04 70 02 26 14
Adressez votre candidature avec lettre de motivation et CV à :
mailsecdirection@chsi-ainay.fr